

Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air en Normandie 2017-2021

Partie générale

Diffusion : Mai 2017

Atmo Normandie

3 Place de la Pomme d'Or, 76000 ROUEN

Tél. : +33 2.35.07.94.30

Fax : +33 2.35.07.94.40

contact@atmonormandie.fr







Mot du président

Atmo Normandie, l'association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air sur la Normandie résulte de la fusion en décembre 2016 des anciennes associations Air Normand et Air COM. Six mois après, Atmo Normandie adopte, dans le cadre de sa gouvernance statutaire quadripartite, son Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA) en Normandie pour 2017-2021.

Conformément à la législation en vigueur, le PRSQA fixe les orientations stratégiques de l'association en s'appuyant sur une analyse des enjeux actuels, et en proposant des réponses aux besoins exprimés par ses membres. Au total 18 programmes d'actions du PRSQA sont définis au travers de quatre orientations générales pour consolider l'observatoire régional de la qualité de l'air, s'engager sur les territoires normands en appui des partenaires, améliorer les connaissances, et développer une communication mobilisatrice et innovante.

Ainsi, Atmo Normandie se projette sur l'avenir, au service de l'intérêt général et de tous nos concitoyens. En effet, la qualité de l'air, est-il nécessaire de le rappeler, constitue un enjeu sociétal majeur, à la fois d'un point de vue sanitaire (3^{ème} enjeu de santé publique en France), mais aussi d'un point de vue économique et touristique.

Je souhaite remercier très sincèrement tous les acteurs qui se sont impliqués dans la réalisation et l'adoption du document, salariés et membres d'Atmo Normandie, soit plus d'une soixantaine de personnes, ainsi que tous ceux et toutes celles qui contribueront au succès de sa mise en œuvre sur les 5 prochaines années !

Denis Merville

Président d'Atmo Normandie







Sommaire

1.	Le PRSQA, un cadre pour Atmo Normandie sur les 5 ans à venir	8
2.	Les enjeux pour la surveillance de la qualité de l'air en Normandie	10
2.1.	La qualité de l'air, un enjeu sanitaire, économique et sociétal majeur	10
2.2.	Les enjeux pour la qualité de l'air dans les territoires	12
2.3.	Les enjeux techniques du PRSQA	14
2.4.	Les enjeux du numérique	16
2.5.	Les enjeux liés aux obligations de surveillance de la réglementation	18
2.6.	Une nouvelle aventure humaine et économique	19
3.	Une stratégie d'avenir au service de l'intérêt général	22
3.1.	Consolider l'observatoire régional de la qualité de l'air	22
3.2.	S'engager sur les territoires en appui des partenaires	23
3.3.	Améliorer les connaissances, anticiper et s'adapter	24
3.4.	Développer une communication mobilisatrice et innovante	25
4.	Les conditions de réussite du PRSQA	28
4.1.	Orientations générales	28
4.2.	Des métiers en évolution, nécessitant un accompagnement au changement	28
4.3.	Une nouvelle organisation favorable aux relations avec les membres	29
4.4.	Une structure des dépenses optimisée	29
4.5.	Recettes	32
5.	Annexes	34
5.1.	Organigramme d'Atmo Normandie	34
5.2.	Bilan de la qualité de l'air en Normandie	35



Sigles, symboles et abréviations

AAP : Appel A Projet
AASQA : Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'air
AFNOR : Association Française de Normalisation
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
API : Application Programming Interface
ARS : Agence Régionale de Santé
CDI : Contrat à Durée Indeterminée
CDD : Contrat à Durée Determinée
CEN : Comité Européen de Normalisation
CMM : Comparaison Modèle Mesure, outil interne de visualisation des données
CODERST : Conseil Département de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques
CSS : Commission de Suivi de Site
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ERP : Etablissement Recevant du Public
ESMERALDA : ÉtudeS MultiRégionALes De l'Atmosphère
ETP : Equivalent Temps Plein
GIE : Groupement d'Intérêt Economique
GMAO : Gestion de la Maintenance Assitée par Ordinateur
ICARE : Plateforme interrégionale de calcul des inventaires d'émissions
INSEE : Institut National de Statistique et des Etudes Économiques
LAURE : Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie, 1996
LCSQA : Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air
LTECV : Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissante Verte
OLT : Objectif à Long Terme
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial
PDU : Plan de Déplacement Urbain
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUi : Plan Local d'Urbanisme - intégré
PNSE : Plan National Santé Environnement
PNSQA : Plan National de Surveillance de la Qualité de l'Air
PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
PRSE : Plan Régional Santé Environnement
PRSQA : Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SEI : Seuil d'Evaluation Inférieur
SES : Seuil d'Evaluation Supérieur
SPPPI : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
VL : Valeur Limite
ZAG : Zone Agglomération
ZAR : Zone A Risque

1. Le PRSQA, un cadre pour Atmo Normandie sur les 5 ans à venir

Atmo Normandie est l'organisme agréé par le ministère en charge de l'environnement pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Normandie¹. Il a pour mission de mettre en œuvre une surveillance de la qualité de l'air sur la Normandie et de fournir des informations adaptées au public et aux autorités, afin de permettre de préserver durablement la santé des Normands et l'environnement. Atmo Normandie résulte de la fusion des deux associations Air C.O.M. et Air Normand en décembre 2016.

Structurée en association quadripartite, Atmo Normandie rassemble à l'échelle de la Normandie les principaux acteurs concernés par les enjeux atmosphériques : Etat, collectivités, acteurs économiques, milieu associatif et personnalités qualifiées. Sa gouvernance équilibrée ainsi que son financement partagé lui assurent d'être en interaction permanente avec les attentes de la société et garantissent son indépendance.

Atmo Normandie définit, à travers le présent document, le programme de surveillance à mettre en œuvre sur la période 2017-2021² (PRSQA – Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air). **Ce programme fixe les orientations stratégiques de l'association en s'appuyant notamment sur une analyse actualisée des enjeux, les besoins exprimés par ses membres ainsi que sur le premier Plan National de Surveillance de la Qualité de l'air³ (PNSQA 2016-2021). Le PRSQA inclut aussi une analyse des conditions de sa réussite.**

Ce PRSQA normand 2017-2021 sera décliné, chaque année, en un programme de travail adapté voté en assemblée générale d'Atmo Normandie, tenant notamment compte des évolutions du contexte, des exigences réglementaires et des ressources financières.

¹ Conformément à l'article L 221-3 du Code de l'Environnement.

² Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 21 octobre 2010. À la demande du ministère en charge de l'environnement, le PRSQA s'étalera sur une période de 5 ans.

³ Plan National de Surveillance de la Qualité de l'Air : www.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/03_PNSQA_VF.pdf



2. Les enjeux pour la surveillance de la qualité de l'air en Normandie

2.1. La qualité de l'air, un enjeu sanitaire, économique et sociétal majeur

Un enjeu sanitaire

Classée comme cancérigène certain pour l'homme par l'Organisation Mondiale de la Santé, la pollution atmosphérique représente l'une des premières causes environnementales de décès par cancer dans le monde. Les dommages sanitaires de la pollution sont très importants. Ainsi, dans l'Union européenne, près de 432 000 décès prématurés ont été attribués en 2012 à une exposition régulière à la pollution par les particules PM2.5⁴, avec 2 600 morts prématurés par an sur le territoire normand⁵, dont un peu moins d'un tiers dans les communes rurales. En conséquence, Santé Publique France considère aujourd'hui la qualité de l'air extérieur comme le troisième fléau sanitaire français après l'alcoolisme et le tabagisme, mais devant les accidents de la route.

Un enjeu économique

La pollution de l'air constitue aussi un enjeu économique de premier ordre. Le coût social reste extrêmement complexe à calculer car il varie notablement selon les polluants étudiés, les types de coûts et les valeurs retenues. La commission d'enquête sénatoriale sur le coût économique et financier de la pollution de l'air a formulé les constats suivants : le coût annuel des dépenses liées à la pollution de l'air pour les régimes obligatoires de sécurité sociale s'élève à plus de 3 milliards d'euros et le coût total de la pollution de l'air extérieur incluant l'étude de l'impact du plus grand nombre de polluants est compris entre 68 et 97 milliards d'euros par an. Le coût non sanitaire de la pollution de l'air est *a minima* de 4,3 milliards d'euros. Recoupant une partie de ce coût la pollution de l'air intérieur représente une charge nette de 19 milliards d'euros. Enfin, une fois déduit le coût de l'ensemble des mesures de lutte contre la pollution de l'air, le bénéfice sanitaire net pour la France de la lutte contre la pollution atmosphérique serait de plus de 11 milliards d'euros par an⁶. Ni les citoyens, ni les élus n'ont réellement conscience de l'importance de ce coût pour nos sociétés⁷.

Un enjeu d'attractivité

Au-delà du coût de la pollution de l'air, en grande partie sanitaire, l'image en termes de qualité de l'air d'une région joue un rôle important d'attractivité économique et touristique du territoire à la fois pour les entreprises qui envisagent de s'y installer, leurs salariés, ou les touristes qui souhaitent y séjourner. C'est pourquoi, les nuisances, qui n'ont pas toujours un impact direct ou quantifiable sur la santé (telles que les odeurs, le bruit, les dépôts de poussière...) doivent également être traitées comme des problématiques à part entière. Et ce d'autant plus qu'elles peuvent porter atteinte au bien-être ou induire des impacts psychologiques ou physiologiques. La Normandie, grâce aux nez Normands⁸, a d'ailleurs une longueur d'avance sur les autres régions, y compris européennes, sur la maîtrise des odeurs.

⁴ Air quality in Europe — 2015 report, European Environment Agency

⁵ Blanchard M. Impact de l'exposition chronique à la pollution de l'air sur la mortalité en France : point sur la région Normandie. Saint-Maurice : Santé publique France ; 2016. 2 p. www.santepubliquefrance.fr

⁶ Rapport de Mme Leila AÍCHI, fait au nom de la CE, coût économique et financier de la pollution de l'air n° 610, tome I (2014-2015) - 8 juillet 2015

⁷ Intervention de Karl Friedrich Falkenberg, directeur général de l'Environnement à la Commission Européenne, lors du colloque de clôture de l'année européenne de l'air en 2013 à Strasbourg

⁸ <http://www.atmonormandie.fr/Langage-des-Nez/Methode>

Une attente sociétale forte

Enfin, les attentes sociétales sont fortes puisque la pollution de l'air arrive en première position (derrière le réchauffement climatique) des problèmes liés à l'environnement qui apparaissent comme les plus préoccupants pour les français⁹.

L'émergence d'une conscience commune de l'importance de l'air considéré comme un bien commun, du rôle de l'information comme moyen de sa préservation par une communauté, va de paire avec un besoin d'information de plus en plus individualisé, ludique, numérisé et en temps réel. La demande ne se limite plus à une information réglementaire transparente et objective. Les attentes vont :

- vers une documentation en temps réel sur l'exposition individuelle,
- vers un souhait de conseils comportementaux très pratiques (sur la mobilité, sur l'exposition des différents milieux...),
- vers un dialogue interactif par l'animation de communautés passant par les réseaux sociaux,
- vers une revendication de participation individuelle tant à l'observation qu'à l'action,
- vers une présentation simple et ludique des résultats.

Les plans d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'air passent par des transformations parfois importantes de comportements au quotidien. Dans ce contexte, la communication permettant de valoriser les comportements à forte valeur ajoutée pour l'air est essentielle. Les jeunes générations adhèrent largement aux démarches participatives et collaboratives, avec un souhait d'engagement pratique au quotidien passant de préférence par un parcours ludique et dans tous les cas non culpabilisant. Au-delà des stratégies numériques destinées aux plus connectés, il est nécessaire de continuer les démarches plus traditionnelles s'appuyant sur des relais (associations, médias, milieu sanitaire) pour toucher les populations moins engagées dans le numérique.

L'importance sanitaire, économique et sociétale de la pollution atmosphérique est majeure, y compris sur les territoires ruraux. Pour autant, ce diagnostic est insuffisamment partagé. Les origines des pollutions et leurs interactions sont multiples. Ainsi, de très nombreux acteurs disposent de marges de manœuvre. Ils sont donc co-responsables de l'évolution de la qualité de l'air. Par ailleurs, il existe un certain décalage entre la prise de conscience des populations et le passage à l'acte pour réduire son impact ou son exposition personnelle, par exemple lors des épisodes de pollution. Pour Atmo Normandie, les principaux enjeux sont :

- Contribuer à ce que la qualité de l'air soit considérée par les acteurs à un niveau suffisant de priorité pour susciter leur engagement
- Etre (re)connu par tous les acteurs régionaux comme étant :
 - le lieu du diagnostic partagé sur la qualité de l'air,
 - l'organisme expert au service de l'action pour la qualité de l'air en Normandie (ATMO Normandie Parten'air) en transversalité « Air-Santé-Climat-Energie ».
- Etre (re)connu des populations comme étant l'organisme de référence sur la qualité de l'air en Normandie et à leur service pour les aider à :
 - agir pour la qualité de l'air (en leur donnant les clés de l'action)
 - se protéger contre les effets de la pollution de l'air en lien avec l'ARS

⁹ Le Commissariat Général au Développement Durable publie son baromètre annuel des préoccupations environnementales des Français. Comme les trois années précédentes, l'air et le réchauffement climatique restent les deux principales préoccupations environnementales des français.

2.2. Les enjeux pour la qualité de l'air dans les territoires

La situation actuelle

L'état de la qualité de l'air sur la région Normandie montre une amélioration par rapport aux normes établies par la réglementation, en particulier pour le dioxyde de soufre et le dioxyde d'azote depuis les années 2000. Cependant, des dépassements de certains seuils réglementaires européens persistent notamment pour l'ozone, les particules et pour le dioxyde d'azote.

La région est concernée par les contentieux qui ont été engagés par la Commission Européenne à l'encontre de la France, avec des dépassements de valeurs limites pour le dioxyde d'azote sur l'agglomération rouennaise. L'Etat a mis en place un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) sur les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, dont le premier objectif est de revenir à une situation en conformité avec les normes européennes et de s'y maintenir. Ce plan préfectoral a une portée réglementaire, les actions devant être mises en œuvre par divers acteurs en particulier les collectivités, la profession agricole, les transporteurs, les grands ports maritimes, les industriels, des associations dont Atmo Normandie, etc.

Au-delà du respect des valeurs réglementaires, l'OMS, Organisation Mondiale de la Santé, définit des recommandations sous la forme de valeurs guides qui servent de référence. Non réglementaires, ces valeurs guides sont basées sur des données scientifiques récentes et ont pour vocation de servir de base pour l'élaboration de normes et politiques en faveur de la santé. Elles sont généralement plus sévères que les normes nationales ou européennes actuellement en vigueur. Pour un certain nombre de polluants, et sur une bonne partie du territoire normand, la qualité de l'air est conforme aux recommandations de l'OMS, ce qui pourrait être davantage valorisé.

D'autres enjeux de qualité de l'air, qui ne concernent pas les polluants réglementés, existent sur les territoires. On peut citer la question des odeurs, en lien avec l'acceptabilité des exploitations industrielles ou agricoles notamment, et plus généralement l'attractivité du territoire. Méritent aussi une attention particulière : les pollens, sources importantes d'allergies, les phytosanitaires. Ces thématiques, listées précédemment de façon non exhaustives, font déjà, pour certaines, l'objet d'une surveillance ponctuelle sur les territoires.

De plus, la réglementation de la qualité de l'air intérieur doit être mise en application sur les territoires (benzène, formaldéhyde, radon, amiante...). D'autres problématiques de qualité de l'air intérieur ou de réenvois de pollution peuvent être rencontrées sur les sols pollués par exemple.

Le Plan National Santé Environnement (PNSE) adopté pour la période 2015-2019 traite pour une bonne part des questions de qualité de l'air. Sa déclinaison en Plan Régional Santé Environnement (PRSE) prévue au cours de l'année 2017 devrait permettre de définir les actions régionales en la matière.

L'évolution des compétences des collectivités territoriales

Par ailleurs, l'organisation territoriale française est en pleine mutation avec notamment la loi 2015-29 du 16 janvier 2015 sur la délimitation des régions. Les compétences des différentes collectivités s'en trouvent profondément modifiées avec des conséquences sur les différents plans d'actions visant à préserver ou améliorer la qualité de l'air. La Région prend une importance particulière en tant que chef de file¹⁰ sur l'air et elle est responsable de la mise en place du SRADDET¹¹. L'élaboration du SRADDET débute en ce début d'année 2017.

¹⁰ Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

¹¹ SRADDET : décret n°2016-1071 du 3 août 2016 relatif au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Un grand nombre de collectivités ont une compétence directe sur l'air¹², au travers les PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), le volet « air » des Plans de Déplacements Urbains (PDU) ou les SCoT par exemple, ou indirecte au travers de l'élaboration de leurs politiques de santé, d'aménagement, de transport... Au niveau communal des actions peuvent être mises en œuvre par les maires notamment en cas de non-respect de niveau de pollution élevés, en particulier avec leur responsabilité de police de la circulation et du stationnement dans leur agglomération, pour faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets, vérifier la qualité de l'air intérieur dans les ERP, etc. Les Conseils Départementaux ont une compétence importante en termes de santé, petite enfance, handicaps et précarité, aménagement routier, thématiques particulièrement impactées par les problèmes de qualité de l'air. Signalons que désormais, la responsabilité financière des collectivités locales peut être engagée en cas de manquement à la réglementation sur l'air. Enfin, la Région assure le chef de filât en matière de qualité de l'air

Les structures en charges de l'élaboration des plans d'atténuation des émissions de polluants (SRADDET, PCAET, SCoT, PDU, PRSE...) doivent avoir une vision transversale climat-air-énergie-santé, afin de s'assurer que les actions élaborées et mises en œuvre ne soient pas en contradiction avec l'une de ces thématiques.

CE QUE LES COLLECTIVITÉS doivent faire

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics, sont tenus de contribuer à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de l'air. Les collectivités contribuent à lutter contre la pollution de l'air au titre de leurs pouvoirs de police administrative générale et spéciale.

Quelles obligations pour les collectivités ?

Prendre en compte la qualité de l'air dans les documents de planification

- **Limiter l'exposition des populations** à la pollution atmosphérique.
- **Inclure les attendus relatifs** à la qualité de l'air dans les plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUI) et dans les plans de déplacements urbains (PDU) pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants.
- **Rendre compatibles** les PDU et PLUI en tenant lieu avec les objectifs du plan de protection de l'atmosphère (PPA), lorsqu'il existe ; réaliser une évaluation des émissions de polluants lorsque le PPA est élaboré ou révisé (article 66 LTECV*).
- **Établir un plan climat air énergie** au plus tard fin 2018 pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, fin 2016 pour les métropoles et intercommunalités de plus de 50 000 habitants (article 188 LTECV*).

Développer des transports moins polluants

- **Faciliter les solutions de covoiturage** pour les déplacements domicile-travail (article 52 LTECV*).
- **Développer des flottes de véhicules propres** avec une part minimale de 20% du renouvellement par des véhicules à faibles émissions de polluants atmosphériques (article 37 LTECV*).
- **Faire l'acquisition de bus et autocars** à faibles émissions pour les services publics de transport : obligation à partir de 2020 (article 37 LTECV*).

* LTECV : loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

- **Installer des points de recharge** pour les véhicules électriques dans les nouveaux espaces de stationnement ou lors de travaux (article 41 LTECV*).

Faire appliquer les interdictions et les prescriptions techniques

- **Faire appliquer le principe d'interdiction** du brûlage à l'air libre des déchets verts.
- **Respecter les prescriptions techniques** relatives aux installations de combustion dont elles ont la gestion.

Contribuer aux plans d'action de l'Etat

- **Communiquer chaque année au préfet** toute information utile sur les actions engagées en faveur de la qualité de l'air (article 66 LTECV*).
- **Participer à la mise en œuvre du plan et des mesures d'urgence** décidées par le PPA, pour les collectivités disposant de la compétence de lutte contre la pollution de l'air et dans les zones concernées par un PPA.
- **Assurer l'accès aux transports en commun** par toute mesure tarifaire incitative ou par la gratuité en cas d'interdiction de circulation de certains véhicules pendant les épisodes de pollution (article 48 LTECV*).

LES COMMUNAUTÉS COMPÉTENTES

Obligatoire dans les communautés urbaines et les métropoles, la compétence qualité de l'air est optionnelle dans les communautés de communes et communautés d'agglomération. Cependant, un grand nombre de communautés d'agglomération a fait le choix de cette compétence.

¹² Voir la brochure : « Agir pour la qualité de l'air : le rôle pour les collectivités », Ministère de l'environnement

L'innovation

Avec l'ambition de participer aux politiques en faveur de la préservation et l'amélioration de la qualité de l'air, et donc à l'attractivité de la Normandie, les apports d'Atmo Normandie à l'innovation, comme par exemple Le langage des Nez®, doivent être favorisés.

Aussi, le lien avec les acteurs de l'innovation (dont les filières d'excellences normandes, les pôles de compétitivités) pourront être recherchés dans le cadre de partenariats gagnant-gagnant.

La mobilisation des acteurs des territoires est déterminante pour l'amélioration ou la préservation de la qualité de l'air en Normandie. Les décisions prises pour la qualité de l'air en Normandie doivent pouvoir s'appuyer sur des diagnostics partagés, en cohérence entre les différentes initiatives, et s'inscrire dans une logique d'évaluation.

Pour Atmo Normandie, les principaux enjeux sont :

- Mettre son savoir-faire au service de l'action, et le faire savoir
- Continuer à développer la connaissance (suivi réglementaire, benchmark etc.) et les méthodes lui permettant d'intervenir en appui des partenaires (collectivités, Etat, industriels...) pour la mise en place des politiques territoriales pour la préservation/amélioration de la qualité de l'air.
- Valoriser son rôle d'organisme régional intégrateur au service des acteurs :
 - capitaliser les données
 - évaluer les actions et scénarisation prospective : les clés de l'action
 - mutualiser les expériences et les ressources,
 - favoriser la cohérence entre les différents plans et initiatives,
 - permettre une approche intégrée santé-climat-air-énergie
- D'adapter son organisation aux nouveaux périmètres des collectivités suite à la loi NOTRe pour favoriser le contact avec les nouveaux élus et fonctionnaires territoriaux,
- Chercher à être présent auprès des EPCI qui mènent des actions sur la qualité de l'air
- Développer des partenariats gagnant-gagnant sur des projets innovants et d'intérêt général comme Le langage des nez®
- En complément des actions visant à caractériser et considérer les points noirs de pollution de l'air et de l'information liée aux épisodes de pollution, aussi communiquer sur la bonne qualité de l'air et les améliorations observées.

2.3. Les enjeux techniques du PRSQA

Une évolution des polluants réglementés

Avec la mise en œuvre des actions en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air issues de la loi sur l'air de 1996 ou des Directives Européennes, mais aussi certaines fermetures d'usines, les concentrations de polluants réglementés ont diminué dans l'environnement de manière globale. La baisse des émissions de polluants, sensible dans le domaine des émissions industrielles, devrait se poursuivre. L'enjeu pour la surveillance de la qualité de l'air est de cartographier les espaces nécessitant une vigilance particulière (à proximité immédiate de grandes voiries ou proches d'établissements industriels), de contribuer à l'analyse des actions possibles pour aider les décideurs dans leur politique de réduction des risques pour les populations et les écosystèmes sur ces zones géographiques.

Des attentes allant au-delà du réglementaire

Concernant les polluants non réglementés aujourd'hui, Atmo Normandie a acquis l'expertise et la maîtrise des outils nécessaires à l'évaluation de certains paramètres tels que les dioxines et métaux lourds, les phytosanitaires, les odeurs ou les pollens. L'enjeu est d'organiser sur ce nouveau PRSQA des observatoires à

l'échelle de la nouvelle région pour ces polluants non réglementés en raison soit de la demande d'objectivation sociétale (phytosanitaires, odeurs), soit de leur intérêt pour le territoire au regard des activités qui y sont exercées (dioxines et métaux, COV...), même s'ils n'entrent pas dans le champ de la réglementation en l'état. De plus, afin de mieux comprendre certains phénomènes de pollution, par exemple sur les particules fines, et d'analyser l'origine exacte des problèmes sur les territoires, il sera nécessaire de travailler sur des polluants précurseurs ou traceurs.

Compte tenu de l'importance des activités industrielles sur le territoire avec la présence importante d'installations SEVESO seuil haut, il est attendu d'Atmo Normandie son implication par la mise à disposition de moyens métrologiques, d'expertise, et d'information à la disposition des industriels et de l'autorité préfectorale non seulement en cas d'épisodes pollués classiques, mais également lors d'incidents ou d'accidents industriels pouvant avoir des conséquences sur l'atmosphère.

De nouvelles technologies d'évaluation de la qualité de l'air

De nombreuses innovations dans le domaine du mesurage sont apparues dans les dernières années offrant de nouvelles possibilités de partenariats et d'évaluation de l'air. L'enjeu est d'évaluer leur potentiel sur le plan réglementaire et leur utilité possible dans le cadre du travail de surveillance et d'information, en particulier pour tout ce que l'on appelle les micro-capteurs. Dans le même temps, des outils de complexité grandissante, tels que la modélisation à l'échelle fine ou les analyseurs en temps réel de la composition des particules..., se sont développés ces dix dernières années, et l'enjeu pour Atmo Normandie est de maintenir ou d'acquérir les compétences et les ressources pour leur mise en œuvre lui permettant de conserver son positionnement d'organisme régional de référence sur la qualité de l'air.

Une montée en puissance des outils numériques

Les méthodes et les outils de calcul des émissions et de modélisation ont considérablement progressé ces 5 dernières années, portés par un contexte national de forte implication dans ce domaine par le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air et l'ensemble de la communauté travaillant sur l'air. Ces outils sont devenus indispensables à la réponse de demande sociale de prévision et à la nécessité de scénarisation prospective pour les politiques publiques de prévention. Les enjeux sont aujourd'hui de développer ou mettre en œuvre ces outils et méthodes (la modélisation urbaine puis inter-urbaine, la modélisation à très fine échelle et en 3 D, les prévisions dont celles à très court terme, la scénarisation prospective...).

Mettre à disposition une information rapide et géolocalisée, à l'attention des personnes vulnérables ou sensibles, ainsi qu'à destination du monde médical, est aussi un enjeu pour l'AASQA. En effet, cette information sur un risque imminent ou en cours et précis en termes de localisation doit permettre aux populations concernées de prendre des dispositions pour réduire leurs expositions et/ou améliorer la protection de leur santé par des dispositions adaptées.



L'harmonisation dans le cadre de la fusion

Enfin, la fusion des anciens observatoires Air C.O.M. et Air Normand est l'occasion d'une harmonisation des procédures de travail qui seront revisités pour une meilleure adaptation aux nouvelles missions en s'appuyant sur le système de management de la qualité ISO 9001 version 2015.

Pour Atmo Normandie, les principaux enjeux sont :

- Harmoniser les méthodes de travail et conjuguer les savoir-faire au niveau de la nouvelle AASQA fusionnée
- Maintenir ou acquérir les compétences et les ressources pour la mise en œuvre des nouveaux outils de surveillance (micro-capteurs, outils de modélisation et de scénarisation prospective...)
- Faire évoluer les outils de la surveillance en optimisant la surveillance métrologique réglementaire et en renforçant l'information cartographiée à fine échelle
- Organiser des observatoires à l'échelle de la nouvelle région pour les polluants non réglementés aujourd'hui (pesticides, dioxines, pollens...) en fonction des priorités régionales
- Organiser une gestion des données permettant :
 - une maîtrise des historiques,
 - le traçage des méthodes et le renseignement de métadonnées
 - leur capitalisation pour l'alimentation des différents plans (outils d'observatoire cohérents et facilement disponibles, tant pour les émissions de polluants que pour les productions et consommations d'énergie)
- Mettre à disposition du public une information rapide et géolocalisée
- S'impliquer dans la mise à disposition de moyens métrologiques, d'expertise, et d'information à la disposition des industriels et de l'autorité préfectorale lors d'incidents ou d'accidents industriels pouvant avoir des conséquences sur l'atmosphère
- Organiser le benchmark sur les nouveaux outils et accentuer les mutualisations avec les autres AASQA

2.4. Les enjeux du numérique

Le cadre réglementaire

Le Code de l'Environnement prévoit que les AASQA ont en charge la mise en œuvre de la surveillance et de l'information sur la qualité de l'air en France (article L221-3 et suivants). Les missions qui en découlent aboutissent, pour les organismes agréés, à produire et diffuser des informations spatialisées sur la qualité de l'air (cartographies, émissions, prévisions, ...).

La publication des informations sur la qualité de l'air est réglementée dans le cadre européen et français :

- certaines données doivent être diffusées périodiquement (stations du minimum européen, prévisions de la qualité de l'air, indices, bilan annuel, ...) ;
- le format de partage des informations doit respecter certains formalismes afin de faciliter leur réutilisation ultérieure.

Ces obligations de partage proviennent en premier lieu de la directive INSPIRE¹³ (relative à l'information des citoyens) qui s'imposent à tout producteur de données environnementales et visent notamment l'interopérabilité des données. D'autres résultent des engagements pris par la France sur l'ouverture des données notamment publiques et d'une politique volontariste sur l'opendata¹⁴.

¹³ Directive 2007/2/CE du 14 mars 2007 établissant une infrastructure d'information géographique dans la communauté européenne.

¹⁴ loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique).

Des possibilités techniques en forte évolution

Après des premières mesures de la qualité de l'air issues des technologies de laboratoires de chimie (années 50 à 70), la surveillance de la qualité de l'air en France a très rapidement utilisé les nouvelles technologies et le numérique pour faire évoluer ses outils : analyseurs automatiques, stations d'acquisition, postes centraux, géostatistique, modèle de chimie/transport, prévisions, ...

De même, l'information sur la qualité de l'air a suivi l'évolution des technologies depuis le Minitel jusqu'aux applications smartphone utilisant la géolocalisation. Ces nouvelles technologies, qu'elles touchent les outils de production ou de dissémination de l'information, offrent de nouvelles possibilités pour les métiers de la qualité de l'air.

Le monde de l'opendata

Aujourd'hui, cette tendance s'accélère avec l'adoption de la loi¹⁵ renforçant l'opendata, qui vise à libérer beaucoup d'information, notamment environnementales, avec un minimum de contraintes pour l'utilisateur. Le paysage atmosphérique français se complexifie avec l'arrivée de nouveaux acteurs qui visent des opportunités en France et à l'international. Ainsi, le développement d'une filière « aval », qui s'appuie sur les données des AASQA partagées en opendata, est en forte expansion.

Définir une stratégie numérique

Dans ce contexte, les AASQA ont besoin de définir ou de préciser leur positionnement et leur stratégie numérique. Les enjeux de l'évolution numérique concernent en premier lieu le métier des AASQA qui doivent faire évoluer leurs systèmes d'information afin de s'adapter :

- à des nouveaux besoins (appui aux plans d'actions, interaction grand public, ...)
- à de nouveaux outils (modèles, outils partagés, web SIG, ..)
- à de nouvelles sources de données (mini-stations...) qui peuvent compléter les bases existantes ;
- aux nouvelles capacités d'analyse type big data et aux nouvelles puissances de calcul ;
- aux nouveaux modes de consommation de l'information par le public ;
- à de probables risques juridiques (traçabilité, ...).

Ces évolutions doivent permettre aux observatoires régionaux de l'air de **renforcer leur rôle de producteur d'une information de référence sur la qualité de l'air sur leur territoire de compétences**. A ce titre, l'intégration de données externes produites par d'autres acteurs (moissonnage, qualification, labellisation, ...) sera un enjeu stratégique pour les AASQA qui devrait permettre d'améliorer la qualité des productions de l'observatoire.

Le second enjeu numérique pour les AASQA concerne la **dissémination de leurs données**, dans un contexte renforcé de demande de réutilisation.

Si la liste et la fréquence des informations à disséminer ne sont que partiellement définies, les AASQA ont aujourd'hui l'opportunité d'organiser un partage volontariste de leurs productions. C'est d'une part intrinsèquement lié à leurs missions et, d'autre part, la mise à disposition des données facilite une utilisation ultérieure et, in fine, l'intégration d'un volet atmosphérique dans l'action publique et privée. C'est également une démarche qui permet de **contrer l'émergence de productions alternatives sur l'état de l'air** (dont la qualité ne respecte pas nécessairement les référentiels officiels) qui pourraient entraîner des débats infondés.

Cette démarche de dissémination correspond à un besoin des membres de l'association et des acteurs régionaux dont certains utilisent déjà des flux produits par Atmo Normandie : API ou webservices. Mais cette

¹⁵ Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique

offre doit être révisée, en particulier encadrée par des licences d'exploitation, et adaptée aux nouvelles demandes. Il sera aussi nécessaire de pouvoir collaborer harmonieusement avec d'autres acteurs, y compris du domaine non institutionnel, pour décliner l'information. La communauté numérique est en fort développement dans ce domaine de service et l'enjeu pour Atmo Normandie est de définir rapidement puis de faire connaître son offre de données dans ce domaine.

Renforcer la présence sur les médias sociaux

Atmo Normandie reçoit des sollicitations de la part de ses membres ou d'autres partenaires dont certains médias concernant sa présence encore peu affirmée sur les réseaux sociaux. Les webmasters des partenaires voudraient pouvoir relayer plus systématiquement des informations émanant de l'AASQA, notamment pendant les pics de pollution.

Pour Atmo Normandie, les principaux enjeux sont via une politique du numérique à adopter :

- De se conformer à la directive INSPIRE
- Conforter, grâce au numérique, sa position d'organisme diffusant une information de référence sur la qualité de l'air en Normandie
- Faire preuve d'adaptabilité et de réactivité, y compris dans le développement de collaborations tout en garantissant les missions réglementaires et la qualité des données
- Intégrer les enjeux numériques dans la construction d'un nouveau modèle économique
- Conserver son niveau d'expertise scientifique et son indépendance, malgré l'accélération des échanges et de la communication (médias sociaux en particulier)

2.5. Les enjeux liés aux obligations de surveillance de la réglementation

La stratégie de surveillance réglementaire de la qualité de l'air ambiant se base aujourd'hui sur des directives européennes¹⁶ qui ont été élaborées en tenant compte des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). A travers la législation, l'Etat confie dans chaque région la mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air à un organisme agréé. A ce titre, l'élaboration des PRSQA est prévue à l'article 5 de l'arrêté du 21/10/2010 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air et à l'information du public. Les critères nationaux de qualité de l'air sont définis dans le Code de l'environnement (articles R221-1 à R221-3) qui intègre les directives européennes et la loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE).

¹⁶ Directives 2004/107/CE, 2008/50/CE modifiées partiellement par la 2015/1480, Ces textes visent à :

- Définir et fixer des objectifs concernant la qualité de l'air ambiant, afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs pour la santé humaine et pour l'environnement dans son ensemble.
- Évaluer la qualité de l'air ambiant dans les États membres sur la base de méthodes et critères communs.
- Obtenir des informations sur la qualité de l'air ambiant afin de contribuer à lutter contre la pollution de l'air et les nuisances et de surveiller les tendances à long terme et les améliorations obtenues grâce aux mesures nationales et communautaires.
- Faire en sorte que ces informations sur la qualité de l'air ambiant soient mises à la disposition du public.
- Dimensionner des plans d'actions efficaces pour atteindre, le plus rapidement possible, un air de qualité dont les concentrations de polluants sont inférieures aux valeurs limites et aux valeurs cibles, et lorsqu'elles le sont déjà à maintenir cette qualité.

Le dispositif de surveillance doit permettre de documenter à la fois les situations représentatives de l'exposition générale de la population et les expositions les plus élevées. Les réglementations définissent un cadre commun et des obligations associées en matière de surveillance, afin de garantir la pertinence et la qualité du dispositif national. Les obligations majeures de surveillance portent sur les méthodes (mesures, modélisation, inventaire des émissions, ...), le nombre et la répartition des sites de mesures, les normes de mesures à utiliser, la couverture temporelle de ces mesures, les incertitudes à ne pas dépasser.

La réglementation impose aussi des obligations de diffusion des informations. Les résultats de surveillance doivent être mis aisément et rapidement à la disposition du public et des organismes appropriés. Cela concerne la publication régulière d'informations relatives à la surveillance de la qualité de l'air, à la prévision et aux émissions dans l'atmosphère. Il est aussi demandé un renforcement de cette information, notamment par des recommandations sanitaires, en cas de dépassement des valeurs réglementaires ou des seuils d'information et d'alerte. Des plans d'actions préfectoraux définissent dans ce cas des mesures à court terme afin de réduire le risque ou de limiter la durée du dépassement. Les arrêtés départementaux préfectoraux actuellement en vigueur doivent être révisés en 2017 pour se conformer à l'arrêté ministériel 7 avril 2016 modifié le 26 août 2016, relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant, qui prévoit en particulier d'accélérer le passage au niveau d'alerte en cas de persistance sur 2 jours du seuil d'information. Il en résultera une augmentation du nombre de jours d'alerte et corrélativement une baisse du nombre de procédures d'informations et recommandations. Le coût global des dispositifs d'urgence va donc vraisemblablement croître, tout comme l'attention portée par les normands à ces phénomènes. La prévision du niveau atteint étant confiée à Atmo Normandie, cette évolution n'est pas sans conséquence pour l'AASQA ce qui implique de poursuivre l'effort porté au sujet de la prévision.

Enfin, **le système de surveillance de la qualité de l'air devra poursuivre l'application des prescriptions techniques en vigueur qui évoluent régulièrement.** Le référentiel technique, constitué des textes normatifs réglementaires, des résolutions techniques ainsi que des guides et autres documents techniques encadrant la surveillance de la qualité de l'air, s'applique à tous les domaines d'intervention des AASQA (mesures, inventarisation, modélisation, information..) et Atmo Normandie devra harmoniser ses pratiques pour y répondre.

In fine, on notera l'augmentation du périmètre réglementaire des missions des AASQA au cours des dernières années qui devrait se concrétiser par la publication d'un arrêté d'obligations pour les AASQA au cours du premier semestre 2017.

Pour Atmo Normandie, les principaux enjeux sont :

- Définir un dispositif de surveillance permettant de documenter à la fois les situations représentatives de l'exposition générale de la population et les expositions les plus élevées
- S'adapter au futur arrêté d'obligations Ministériel et aux évolutions des arrêtés préfectoraux sur les procédures d'alerte, (une évolution du texte à paraître en 2017)
- Appliquer les prescriptions techniques en vigueur en harmonisant les pratiques dans le contexte de fusion

2.6. Une nouvelle aventure humaine et économique

Une évolution régulière des compétences et de l'organisation

Les salariés des AASQA ont connu ces 10 dernières années de fortes évolutions de leur métier : la diversification des espèces chimiques à mesurer en lien avec la montée en puissance de métrologies plus spécifiques, la mise en place de nouveaux observatoires, l'exigence de meilleures performances de prévisions,

le renforcement des outils sur le numérique et la communication ... Les enjeux du PRSQA identifiés pour les 5 prochaines années conduiront encore à une évolution des métiers de la surveillance. **Il est donc nécessaire de maintenir un investissement élevé sur la formation, en assurant une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.**

Avec la fusion des régions, Atmo Normandie voit son activité organisée autour de trois sites qui permettent d'assurer une présence locale de l'association (Caen, Le Havre, Rouen). Dans ce contexte les outils numériques permettant un travail collaboratif ont une importance particulière. **L'organisation devra avoir une souplesse pour s'adapter aux changements à venir.**

L'ouverture vers des mutualisations renforcées

L'évolution des différents métiers, s'appuyant en particulier sur le numérique, permettra notamment de rentabiliser des outils sur de plus vastes territoires pouvant dépasser le strict cadre de la région. Ces possibilités sont déjà pour certaines exploitées depuis plusieurs années (plateforme de modélisation interrégionale ESMEALDA, outils mutualisés CMM et ICARE, etc.). Elles seront renforcées dès que cela s'avèrera pertinent, en termes techniques (laboratoires, modélisations, plateformes numériques, diffusion du langage des nez etc.) mais également administratifs (marchés groupés, recherche de crédits européens, etc.). La récente décision d'adhésion d'Atmo Normandie à SynAirGIE (GIE¹⁷ inter AASQA) va lui permettre d'accéder plus facilement à la mise en commun de moyens entre AASQA. .

A la recherche d'un nouveau modèle économique

La mission parlementaire conduite en 2016¹⁸ ainsi que la Cour des comptes¹⁹ ont pointé la fragilité des moyens alloués en France à la surveillance de la qualité de l'air et la nécessité d'améliorer et de conforter le système de surveillance de la qualité de l'air en France en l'étendant à de nouvelles thématiques, telles que les pesticides ou les nanoparticules. Par ailleurs, la Cour des Comptes considère que l'évolution des émissions depuis 20 ans ne permet plus de respecter le principe pollueur-payeur.

En effet, en ce début de PRSQA le modèle économique actuel des AASQA (et en particulier d'Atmo Normandie) se trouve fragilisé mécaniquement par la baisse des subventions publiques destinées à la production des données, alors que par ailleurs les partenariats sur projets se développent sur des missions mutualisées et non réglementaires mais profitent à l'intérêt général. L'équilibre tripartite historique entre les 3 collèges financeurs est déstabilisé, par la baisse des crédits de l'Etat depuis 2011, et depuis la loi NOTRe, par l'annonce du désengagement de certaines collectivités, pourtant membres fondatrices. Les subventions des collectivités ne représentent à l'heure actuelle que 20 % du fonctionnement de l'association.

Il est donc utile d'adapter le modèle économique de l'AASQA. Différents périmètres d'actions avec des modalités de financement associées pourront être distingués : par exemple un socle commun qui inclut les

Pour Atmo Normandie, les principaux enjeux sont :

- Mettre l'accent sur l'organisation et la formation des personnes pour faire face aux nouveaux défis
- Redéfinir un modèle économique permettant de s'adapter au contexte, tout en restant attaché à la mutualisation des financements permettant de répondre à des problématiques communes
- Chercher à augmenter son nombre d'adhérents
- Envisager le recours à d'autres sources de financement
- Exploiter systématiquement les pistes de mutualisation et d'optimisation

¹⁷Groupement d'Intérêt Economique

¹⁸ Rapport n° 610 (2014-2015) de Mme Leila AÏCHI, fait au nom de la CE coût économique et financier de la pollution de l'air, déposé le 8 juillet 2015

¹⁹ Les politiques publiques de lutte contre la pollution de l'air, Cour des Comptes, décembre 2015

obligations réglementaires des organismes agréés et les actions mutualisées par les partenaires en réponse à des problématiques partagées d'une part et le reste de l'activité comprenant des activités ciblées sur projets d'autre part. Il n'apparaît pas souhaitable que les dons libératoires de la taxe générale sur les activités polluantes²⁰ versés par les industriels (TGAP air) deviennent majoritaires sur le périmètre de l'observatoire mutualisé. Par ailleurs, de nouveaux acteurs pourraient venir renforcer l'association (monde agricole, acteurs de l'énergie, transporteurs etc.). La question du mécénat est aussi à envisager.

²⁰ TGAP air : issue des dispositions de l'article 266 decies du code des douanes

3. Une stratégie d'avenir au service de l'intérêt général

3.1 Consolider l'observatoire régional de la qualité de l'air

Même si l'observatoire s'est beaucoup développé et étoffé au cours de ces dix dernières années, il peut encore être amélioré afin de remplir au mieux les missions qui lui sont confiées, qu'il s'agisse de la surveillance réglementaire ou d'activités complémentaires. Il s'agit en particulier de parvenir à une utilisation optimisée de la **météorologie**, afin de mieux développer en synergie les autres moyens d'évaluation : les **inventaires d'émissions** permettant de caractériser les **sources de pollution** et les **leviers d'action** et la **modélisation** de la qualité de l'air à fine échelle spatiale et temporelle. Compte tenu de la fusion, un nouveau dimensionnement régional de surveillance des polluants réglementés, s'appuyant sur un nouveau zonage administratif, est défini. Le PRSQA est également l'occasion de réexaminer l'adéquation de l'observatoire aux **besoins spécifiques à chaque territoire**. Ceci est en particulier vrai dans le domaine du suivi des odeurs qui est bien développé sur les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, mais devra s'étendre sur l'ensemble de la région.

L'observatoire doit être organisé pour fournir une **réponse adaptée aux sollicitations locales et demandes de données**, et ce à différentes échelles de territoires. En ce sens, **l'information au quotidien** sur la qualité de l'air est la matière première de communication, tout particulièrement lors des **épisodes de pollution**. Afin d'améliorer la réactivité des réponses, il est nécessaire de développer l'expertise sur l'analyse des situations de pollution, d'améliorer l'organisation interne et de déployer des **outils de veille et de signalement, d'aide à la décision** simplifiés et adaptables. La prise en compte des **situations d'urgence**, accidentelles ou dégradées fait également partie des enjeux auxquels doit répondre Atmo Normandie.

Pour cela, **l'expertise sur la qualité de l'air et les différentes études** constituent une véritable « valeur ajoutée » des AASQA par rapport à d'autres acteurs. Il convient ainsi de valoriser ces travaux, et de maintenir et développer les capacités et connaissances au sein de l'observatoire. Cela concerne notamment :

L'observatoire de la qualité de l'air est la « pierre angulaire » de l'activité des AASQA. Il permet de mettre à disposition des partenaires de l'association et du grand public à la fois des données fiables et indépendantes sur la qualité de l'air et par ailleurs leur interprétation au regard de la réglementation en vigueur, de la connaissance de la chimie de l'atmosphère, de la météorologie locale... Ainsi les partenaires et les citoyens peuvent s'appuyer sur ces informations pour prendre des décisions et mettre en place des actions proportionnées aux enjeux. L'observatoire permet également d'évaluer dans le temps l'efficacité des mesures mises en place. Enfin, les données produites sont transmises régulièrement à l'Etat français et elles contribuent au reporting européen.

Huit programmes d'actions sont prévus dans le cadre de cette orientation :

Programme 1.1 : Produire une information sur la qualité de l'air relative aux polluants réglementés en tout point du territoire

Programme 1.2 : Poursuivre le développement de la prévision à court terme de la qualité de l'air

Programme 1.3 : Contribuer à la gestion des situations post-accidentelles

Programme 1.4 : Etendre l'observatoire des odeurs

Programme 1.5 : Poursuivre l'observatoire des pollens

Programme 1.6 : Etendre l'observatoire des dioxines et métaux toxiques

Programme 1.7 : Développer un observatoire des pesticides

Programme 1.8 : Mieux connaître la composition de l'aérosol atmosphérique

Programme 1.9 : Renforcer le réseau de surveillance météorologique

Voir le détail des programmes dans le livret « Projet de PRSQA Normand 2017-2021 – programme d'actions détaillé »

- Les connaissances scientifiques sur la **chimie** de l'atmosphère, les **polluants**, les interactions avec la **météorologie**, le cycle de l'air, les transports longues distances dans le cadre du programme MERA...
- **L'expertise technique** sur les moyens de surveillance (métrologie mais aussi outils informatiques et de calcul)
- La maîtrise de « **thématiques** » liées à l'air (bois-énergie, urbanisme, transports, industrie, agriculture, connaissances des polluants...)
- **L'analyse complexe/croisée** de données, à l'aide notamment d'approches statistiques approfondies.

Dans le cadre du PRSQA, l'observatoire a été décliné en neuf sous-observatoires (voir ci-contre) pour lesquels des programmes d'actions spécifiques sont détaillés dans le livret « Projet de PRSQA Normand 2017-2021 – programme d'actions détaillé ».

3.2 S'engager sur les territoires en appui des partenaires

L'un des atouts des AASQA réside dans leur activité territorialisée et l'existence d'un vrai « réseau » sur l'ensemble du territoire régional. De nombreuses opportunités peuvent ainsi être exploitées au travers d'une stratégie « offensive », en renforçant l'implication territoriale sur les plans réglementaires ou actions volontaires et en facilitant le partage d'expériences, tout en adaptant les outils et les réponses aux enjeux spécifiques à chaque territoire.

- **accompagner l'action publique** : la démarche d'accompagnement et de soutien à la planification sera poursuivie en veillant à s'adapter aux enjeux spécifiques à chaque plan. L'objectif est de pouvoir fournir les éléments nécessaires et pertinents pour le **diagnostic**, par **l'expertise**. Pour cela, Atmo Normandie dispose de la capacité d'évaluation de l'efficacité des actions, y compris en prospective.
- **Prendre en compte les spécificités territoriales** : il existe des enjeux et mécanismes propres à chaque territoire en matière de qualité de l'air et il est nécessaire de bien les appréhender. Les thématiques principales concernent : **l'urbanisme** et les zones à forts enjeux de type « points noirs » ou inversement des « zones refuges » à préserver, les **zones multi-émettrices** avec un tissu **industriel** important, les zones **agricoles**, et les **zones de bords de mer et de falaises**. D'autres spécificités peuvent exister, voire des superpositions de ces thématiques.

Dans le cadre du PRSQA les actions déclinées dans les 3 programmes présentés consistent notamment à :

- Etre un acteur clé du futur observatoire Air Climat Energie normand, faire de l'inventaire "air-climat-énergie" la référence régionale,
- Développer et proposer l'expertise (savoir-faire, méthodes, outils, indicateurs et données bancarisées) aux partenaires de l'AASQA normande en réponse à leurs problématiques, mutualiser les ressources entre acteurs concernés par un même plan, un même projet ou des problématiques similaires (par exemple : efficacité des mesures d'urgence), partager les constats, la prospective et les clés de l'action (diagnostics et évaluations cohérents entre territoires et plans),
- Participer activement aux travaux liés au Plan de Protection de l'Atmosphère (concernant les départements de la Seine-Maritime et l'Eure), du futur Plan Régional Santé Environnement 3 et du SRADDET, documents de planification de référence pour la qualité de l'air en Normandie.

- Organiser la présence de l'association aux instances de concertation territoriales telles que CSS, SPPPI, éventuellement CODERST...
- Assurer une veille réglementaire ainsi que des AAP²¹, AMI²² ou toute autre démarche incitative facilitant une mise en œuvre opérationnelle des plans d'actions des partenaires de l'AASQA
- Concernant la qualité de l'air intérieur, intervenir en appui des membres face aux problématiques qu'ils rencontrent en matière de sensibilisation des acteurs-clés, communication auprès des partie-prenantes, diagnostic, et évaluation des actions (réglementation ERP, sols pollués, proximité de voiries, etc.)

Trois programmes d'actions sont proposés dans l'axe « S'engager sur les territoires en appui des partenaires » :

Programme 2-1 : Accompagner les partenaires sur les plans et programmes réglementaires

Programme 2-2 : Intervenir en appui des partenaires sur leurs autres actions

Programme 2-3 : Etre un acteur clé de l'Observatoire Air-Climat-Energie normand

Voir le détail des programmes dans le livret « Projet de PRSQA Normand 2017-2021 – programme d'actions détaillé »

3.3 Améliorer les connaissances, anticiper et s'adapter

L'**amélioration des connaissances** est un axe à part entière du PRSQA, qui permettra de mener de nombreuses études, souvent en partenariat avec les services de l'Etat, les collectivités et le monde de la recherche. Cette amélioration est rendue nécessaire par l'évolution rapide du contexte de la surveillance de la qualité de l'air (les problématiques émergentes, l'évolution des outils, l'arrivée de nouveaux acteurs tels que les startup...).

Trois programmes d'actions sont proposés dans le cadre de l'amélioration des connaissances dont les principaux objectifs sont résumés ci-dessous :

- **Enrichir l'observatoire** au travers de la surveillance de nouveaux traceurs de pollution, de la création d'outils, de bases de données et de l'apport de connaissances. Les thématiques prioritaires sont à définir en cohérence avec les besoins des partenaires, et tout particulièrement à partir de ceux identifiés dans les plans concernant la qualité de l'air sur certaines zones ou dans le futur Plan Régional Santé Environnement 3.
- **Mettre en œuvre une activité de type « veille / R&D »** pour concevoir, expérimenter et valider en amont des outils ou approches qui pourraient ensuite être mis en « production » au travers de projets ou au sein de l'observatoire. En premier lieu, il conviendra de développer une veille prospective, technique et stratégique de nature à amener des idées, des connaissances et pouvoir identifier les opportunités d'innovation.
- **Développer les partenariats** pour co-construire cette connaissance et la promouvoir vers le monde de la recherche et vers l'ensemble des partenaires de l'AASQA.
- **S'assurer de la flexibilité du programme d'actions.** Compte tenu des évolutions rapides et permanentes du

Trois programmes d'actions sont proposés dans l'axe « Améliorer les connaissances, anticiper et s'adapter » :

Programme 3-1 : Connaître pour agir

Programme 3-2 : Innover et s'adapter

Programme 3-3 : Développer le langage des nez[®]

Voir le détail des programmes dans le livret « Projet de PRSQA Normand 2017-2021 – programme d'actions détaillé »

²¹ AAP : Appel A Projet

²² AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

secteur et des partenaires du dispositif, il serait illusoire de figer le programme d'actions à cinq ans, celui-ci sera nécessairement évolutif et actualisable chaque année. Anticiper cette flexibilité dans le fond et la forme est un gage de réussite, dans le respect des positionnements stratégiques définis.

- **Œuvrer au développement de la méthode Le langage des Nez**®, marque dont Atmo Normandie est dépositaire, dans le cadre des partenariats engagés afin de rendre son usage plus répandu, en assurer son développement à une échelle nationale, voire internationale (tant du côté des utilisateurs que des formateurs) et donc sa pérennité. Le Langage des Nez® reste une méthode récente amenée à évoluer avec les retours d'expériences terrain, les échanges entre les différents utilisateurs et avec le monde universitaire. Cette communauté est à animer et les futurs développements scientifiques à valider. Un projet de thèse est en cours de montage avec l'université du Havre et l'Institut Mines Télécom Lille Douai.

3.4 Développer une communication mobilisatrice et innovante

La communication se fait à plusieurs niveaux jusqu'au grand public, en passant par les adhérents et les différents partenaires.

Informier sur l'action d'Atmo Normandie au service de l'intérêt général

Dans le contexte économique actuel, un objectif de la communication d'Atmo Normandie consiste à mobiliser les partenaires autour du projet d'observatoire mutualisé, pour lui permettre de fonctionner au service de l'intérêt général.

Informier sur la qualité de l'air et les enjeux

En premier lieu, l'information sur la qualité de l'air fait partie intégrante des missions réglementaires des AASQA. Si l'information sur les alertes à la pollution est régulièrement médiatisée, une réflexion pourrait être engagée sur la (re)connaissance des espaces, des moments de bonne qualité de l'air, etc.

Faire participer les citoyens, connaître et agir

Au-delà de l'information sur la qualité de l'air, un objectif visé est de donner au citoyen les clés de l'action dans sa vie quotidienne afin d'inciter au changement de comportement et de favoriser la préservation et l'amélioration de la qualité de l'air.

L'implication du public dans la surveillance est un défi à relever pour les prochaines années, dans la mesure où il représente un fort potentiel de développement sociétal et technologique. Avec son expérience de plus de 15 années des Nez Normands, Atmo Normandie dispose d'une expérience solide en la matière. Mais, l'essor des **nouvelles technologies** (micro-capteurs, géolocalisation, smartphones..) et dans le même temps des **démarches participatives** dans tous les domaines, ouvrent de nouvelles perspectives. Il s'agit tout à la fois de **mobiliser**, de **sensibiliser** et de « **faire agir** » tout en faisant évoluer les outils de la surveillance. Au-delà d'un puissant **levier d'action**, ces nouvelles approches pourront permettre d'améliorer réellement les outils d'observation, et en particulier la description des spécificités territoriales en matière de qualité de l'air et la connaissance des ressentis locaux. Elles sont en outre tout à fait en phase avec d'autres « valeurs » telles que la **transparence**, l'ouverture des données et plus généralement les sciences dites « citoyennes ».

Renforcer la politique de communication d'Atmo Normandie

Ainsi, pour conserver sa position d'expert reconnu sur la qualité de l'air en région, Atmo Normandie doit répondre de façon satisfaisante aux diverses demandes. Cependant pour des raisons de moyens humains et financiers, elle doit dimensionner sa réponse à travers une politique adaptée et ainsi :

- Préciser son offre d'éducation-formation-sensibilisation, par laquelle l'AASQA participe à une meilleure compréhension des phénomènes impliqués dans la pollution de l'air. Cette compréhension améliorée

permet à chacun d'avoir une réflexion sur l'incidence de ses propres actions, du citoyen au décideur, voire de l'inciter à les modifier pour une meilleure qualité de l'air et produire de l'engagement.

- Mieux valoriser ses savoir-faire et productions, faciliter le partage d'expériences et l'intégration des données de l'AASQA dans les outils de travail et supports de communication de ses partenaires. Ce travail est particulièrement important dans le contexte de fusion qui nécessite une grande attention et des moyens de communication spécifiques.
- Définir et appliquer une politique du numérique qui intégrera les évolutions digitales (big data, réseaux sociaux et internet des communautés, internet des objets, politique d'open data en lien avec les réglementations, nouveaux services de communications et services associés) et se concrétisera notamment par la refonte du site internet et applications, afin de pouvoir fournir une information claire, complète, lisible, cohérente et adaptée aux besoins de chacun, une démultiplication de l'information, une animation de communautés et une véritable intégration dans les réseaux sociaux, etc.

Trois programmes d'actions sont proposés dans l'axe « Améliorer les connaissances, anticiper et s'adapter » :

Programme 4-1 : « Eduquer, former sur la qualité de l'air »

Programme 4-2 : « Valoriser les productions et l'action d'Atmo Normandie »

Programme 4-3 : « Communiquer à l'ère du numérique »

Voir le détail des programmes dans le livret « Projet de PRSQA Normand 2017-2021 – programme d'actions détaillé »

Compte tenu de tous ces nouveaux enjeux, et des attentes un développement de l'activité de communication dans son ensemble est prévu dans le PRSQA, avec en particulier le développement de moyens, y compris humains, sur les techniques du numériques.



4. Les conditions de réussite du PRSQA

4.1 Orientations générales

Ces 10 dernières années, les métiers exercés par les AASQA ont considérablement évolué. Pour s'adapter aux nouveaux besoins réglementaires, à la demande sociale et aux demandes d'appui des partenaires, de nouvelles évolutions sont à prévoir dans les 5 années du PRSQA, entraînant une modification progressive des structures de dépenses :

- en matière de mesurage avec une diminution de la mesure relative aux polluants respectant désormais les seuils réglementaires (CO, SO₂, benzène), une montée en puissance de la spéciation des particules ou de polluants émergents ;
- en matière d'innovations technologiques et numériques ;
- avec une augmentation de la modélisation diagnostique, de prévision ou prospective ;
- avec une montée en puissance de l'accompagnement des plans d'action au niveau régional et local (PPA, SRADDET, PRSE, PCAET, SCoT, PDU, PLU et PLUi) ;
- avec un déploiement de moyens numériques plus importants en particulier pour assurer la mise à disposition publique des données en réponse à la directive INSPIRE et l'interopérabilité des données détenues par les AASQA ;
- avec un renforcement de la communication, pour une meilleure compréhension des enjeux par les partenaires et le grand public, afin de favoriser l'acceptation des actions de reconquête de la qualité de l'air sur les territoires ;
- en matière de croisement des thématiques abordées permettant une transversalité d'approche des politiques publiques, notamment Air, Climat, Energie, Urbanisme et Santé.

4.2 Des métiers en évolution, nécessitant un accompagnement au changement

Des mutations importantes technologiques et des évolutions des missions vont intervenir durant ce PRSQA. Ces évolutions doivent être prises en compte dans les pratiques de management d'Atmo Normandie, avec le souci constant d'un accompagnement sur le plan humain et d'une adéquation des compétences aux missions confiées à l'association. Cela se concrétise par :

- Une évolution des compétences des équipes techniques, avec un transfert de moyens jusque-là dédiés aux mesures lourdes classiques au profit d'analyseurs de spéciation des particules, pour les « nouveaux » polluants, pour les nouvelles technologies indicatives;
- Une augmentation de la part des effectifs dédiés aux outils numériques (inventoristes, modélisateurs, informaticiens, data scientists) et dans la communication ;
- Un besoin d'experts capables de nouer des partenariats sur des projets transversaux (air-climat-énergie-santé-urbanisme) ;
- La mise en place d'un système de management par la qualité incluant une gestion prévisionnelle des compétences ;
- Et la nécessité de maîtriser administrativement les marchés publics et les programmes européens, éventuellement en s'appuyant sur des ressources externes.

Il est nécessaire de prévoir le maintien voire l'accroissement des temps de formation, permettant l'évolution des salariés vers les nouveaux métiers dans le cadre d'une stratégie d'adaptation des ressources humaines, anticipant ces besoins.

La structuration future des équipes participant à la surveillance passera par la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences accompagnant la montée des outils numériques.

4.3 Une nouvelle organisation favorable aux relations avec les membres

Le 2 décembre 2016, l'organisation interne d'Atmo Normandie a évolué suite à la fusion des deux AASQA normandes avec comme fil conducteur un système de management basé sur le référentiel ISO 9001-2015. Une nouvelle organisation des services a été mise en place pour couvrir l'ensemble des missions confiées à Atmo Normandie et assurer la proximité avec les territoires et les partenaires.

Dans l'organigramme appliqué dès le premier jour de la fusion (voir annexe 5.1) a été introduite une fonction de référent territorial, de façon à faciliter les contacts avec les adhérents, en privilégiant la proximité des équipes et les liens déjà établis.

Pour compléter ce premier dispositif, Atmo Normandie pourra envisager la mise en place d'instances territoriales de concertation entre ses membres et/ou de type « conseil scientifique » et/ou groupes de travail thématiques.

Enfin, un benchmark sera conduit pour identifier et informer les membres des initiatives intéressantes conduites par les autres AASQA (par exemple l'AirLAB d'Airparif, mécénat par Atmo AURA...)

4.4 Une structure des dépenses optimisée

Un coût de surveillance dans la moyenne française

L'Etat a souhaité que les AASQA procèdent à l'évaluation économique de cette nouvelle génération de PRSQA. Pour permettre cette évaluation, un groupe de travail animé par les AASQA a abouti :

- à la fourniture d'un outil simplifié de chiffrage basé sur un coût de fonctionnement par habitant et des coûts d'investissements uniformes par type de matériel ;
- à réviser la structure de la comptabilité analytique commune aux AASQA afin d'en faire un outil de gestion partagé de l'ensemble du dispositif répondant tant aux besoins nationaux que régionaux ;
- à proposer un nombre restreint d'indicateurs à disposition pour le suivi des PRSQA.

Ce groupe de travail a conclu à un coût moyen annuel de la surveillance de la qualité de l'air d'1 € par habitant en France. Malgré un contexte spécifique de pollution en Normandie, avec une large zone PPA, la présence de zones industrielles majeures, une situation géographique sous les vents anticycloniques de l'Ile de France et d'autres régions européennes, le coût de surveillance en Normandie se situe dans la moyenne nationale.

Une politique de maîtrise des dépenses

Les **fortes contraintes économiques** qui pèsent aujourd'hui sur Atmo Normandie militent pour poursuivre **l'optimisation de ses ressources** déjà initiée dans le cadre de la fusion. La modification des exonérations fiscales à la TVA²³ dans les échanges inter-AASQA renforce le besoin d'organisation administrative et financière des mutualisations à l'échelle nationale.

Dans cet objectif, les pistes identifiées de maîtrise des dépenses sont :

- la remise en concurrence ou renégociation de contrats avec les fournisseurs ;

²³ modification de la doctrine fiscale dans le BOI—TVA-CHAMP-30-10-40 concernant l'application de l'article 251B du Code Général des Impôts

- la mutualisation d'activité lorsqu'elle peut permettre d'optimiser les dépenses. Les mutualisations se sont beaucoup développées depuis plus de 10 ans. Par voie de conventions conclues avec d'autres AASQA, Atmo Normandie participe à la mutualisation d'activités d'analyses chimiques, d'étalonnages, de gestion de la plate-forme opérationnelle de modélisation et de prévision ESMERALDA. Atmo Normandie participe également à la mutualisation d'un outil de gestion des inventaires des émissions ICARE, du logiciel de visualisation des données de mesure et de modélisation CMM, et du système de déclaration des nuisances olfactives ODO.
- l'élargissement récent du périmètre du Groupement d'Intérêt Economique « SynAirGIE » pour mutualiser les travaux entre AASQA est une solution identifiée pour répondre à ces nouvelles contraintes. Son périmètre d'activité permettra d'optimiser la gestion administrative et financière des échanges inter-AASQA, dans un cadre général harmonisé.

L'analyse de la structure de dépense d'Atmo Normandie montre que le budget d'exploitation est constitué majoritairement par la masse salariale (à 60%).

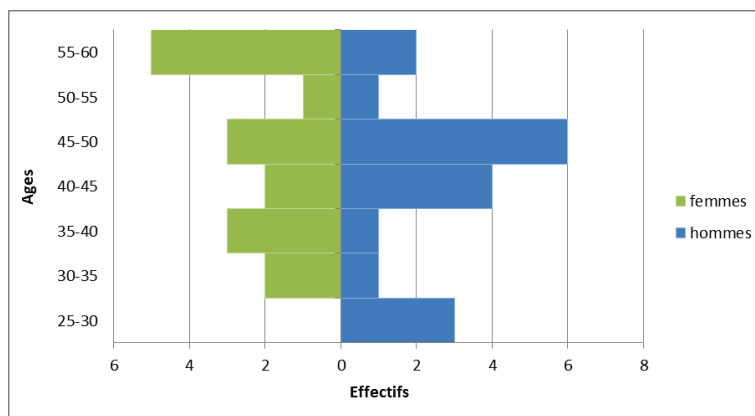
Au jour de la fusion, l'effectif d'Atmo Normandie était de 32.6 ETP en CDI pour 34 personnes. Par prudence dans le cadre de la fusion et compte-tenu des incertitudes budgétaires, deux CDD n'ont pas été transformés en CDI, début 2016, l'un à Air COM (poste communication), l'autre à Air Normand (chargée d'études qualité de l'air intérieur et qualité). Une personne est en arrêt de travail de longue durée (assistante relation partenaires et communication). De ce fait, certaines missions ont été stoppées ou réduites dans l'attente de la réorganisation, notamment le plan de communication d'Air COM.

Or, compte tenu des orientations générales rappelées au paragraphe 4.1, des missions nouvelles ainsi que des sollicitations supplémentaires sont à anticiper. Les domaines qui apparaissent à renforcer en priorité sont celui de la communication (0,5 ETP de chargée de communication actuellement) et du numérique.

Atmo Normandie a atteint un certain équilibre dans sa pyramide des âges, ci-après, avec des départs à la retraite (précédés dans certains cas de diminutions du temps de travail) qui devraient concerner 4 personnes sur les 5 années du PRSQA. Cette situation permet de renforcer en compétences nouvelles les équipes sur les activités à développer en conservant l'effectif en CDI au jour de la fusion.

En effet, l'effet mécanique de l'évolution des grilles de la convention collective sera compensé par l'évolution de la pyramide des âges.

Si nécessaire, pour renforcer ses moyens humains au-delà, Atmo Normandie aura recours au cas par cas aux contrats de missions, aux contrats à durée déterminée, à la sous-traitance ou l'externalisation, et à la mutualisation.



Au 1^{er} janvier 2017 sur 34 salariés, moyenne d'âge 44,6 ans, ancienneté moyenne 19 ans

Le renforcement du contrôle de gestion des activités

Pour s'adapter aux grandes orientations du PNSQA et au nouveau PRSQA, une nouvelle structure analytique comptable a été déployée au niveau national et déclinée à Atmo Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette structure privilégie un découpage par programmes et projets. Elle permet également différents niveaux d'agrégation et des regroupements par périmètres d'activités.

L'objectif est de travailler sur la période du PRSQA en structurant l'activité par grands axes stratégiques, déclinés ensuite sur de grands programmes d'actions permettant :

- une lisibilité sur l'utilisation de ressources générales comme affectées, récurrentes comme exceptionnelles ;
- de consolider sur plusieurs périmètres d'activités : les obligations européennes, les obligations françaises liées à l'arrêté d'obligation, le périmètre du contrat associatif, l'ensemble de l'activité ;
- de réaliser des budgets prospectifs analytiques ;
- de faire de l'analyse de gestion.

Cette nouvelle structuration analytique permettra d'améliorer le suivi, année après année, des sommes affectées à chaque axe stratégique du PRSQA.

Parallèlement à ces indications d'ordre comptable analytique, des indicateurs de suivi des différentes activités seront mis en place au niveau national et alimentés par Atmo Normandie

Un plan d'équipement pluriannuel pour harmoniser le parc d'instruments

En matière d'équipement, un plan d'investissement pluriannuel, à 3 ans, a été adopté en Assemblées Générales de juin 2016 pour planifier les besoins à l'échelle de la Normandie. Les dispositions suivantes permettront d'optimiser le parc d'instrument de mesure :

- disposer d'ici 2019 d'un parc d'analyseurs uniquement composés d'appareils certifiés et approuvés par le LCSQA vis-à-vis des normes CEN/AFNOR.
- prévoir le renouvellement progressif des analyseurs les plus anciens (en priorité de plus de 15 ans) et disposer à terme d'un âge moyen de parc d'analyseurs par polluants de 10 ans maxi. Des investissements sont à prévoir en priorité sur le parc d'analyseurs de particules, d'ozone et d'oxydes d'azote.
- affecter du matériel dédié d'une part pour les opérations de maintenance/réparation des analyseurs et d'autre part pour les moyens mobiles. Actuellement, les appareils de remplacement servent également pour les études. L'objectif est de disposer de 2 appareils de remplacement par site pour le SO₂, O₃, PM, NOx et au minimum un appareil de remplacement pour le CO et les différents préleveurs,
- disposer de dispositifs de métrologie et d'équipements annexes nécessaires pour être conformes aux exigences des normes CEN : matériel d'étalonnage en laboratoire et en station, systèmes de calibration automatiques en station pour les polluants gazeux, débitmètres, climatisations pour régulation de la température, ...

Un nouveau schéma directeur du système d'informations

La fusion entre Air Com et Air Normand a été en partie anticipée aussi sur le volet du système d'informations avec :

- la mise en place d'une interconnexion réseau entre les 3 sites (Caen, Rouen, Le Havre) dès 2011
- l'achat d'un serveur X'Air d'acquisition des données commun en 2011
- la mise en place d'un site internet commun en 2012
- la mise en place d'un système de gestion de la maintenance (GMAO) commun en décembre 2016
- la consultation sur la mise en place d'un outil collaboratif fin 2016
- la mise en place d'un standard commun et d'un système de visio-conférence en 2016

La fusion étant maintenant effective, une réflexion a été entamée pour définir le schéma directeur du système d'informations d'Atmo Normandie dans le courant de l'année 2017. Du fait des contraintes réglementaires liées à son activité en matière d'information sur la qualité de l'air et d'alerte, et de la très grande sensibilité du public sur le sujet, le système d'information occupe une place centrale dans l'activité d'Atmo Normandie.

A ce stade de la réflexion, le questionnement en matière de renouvellement informatique consiste à choisir entre le renouvellement des serveurs ou leur externalisation, à la condition que les moyens de communication soient efficaces, dans le triple objectif de garantir la sécurité, la diffusion des données et de permettre le travail des salariés dans des conditions satisfaisantes.

Des priorités en matière d'aménagement des locaux à définir

La décision de maintenir les 3 sites existants (Rouen, Le Havre et Caen) a été prise par les deux AASQA normandes avant la fusion pour maintenir un lien fort avec les territoires. Les travaux de réaménagement des locaux de Rouen et l'achat d'une salle de réunion à Caen ont été suspendus dans l'attente de la réorganisation. La question des locaux de l'association devra être réexaminée globalement pendant la durée du PRSQA, l'adéquation des bureaux du Havre nécessitant aussi d'être analysée. A minima des travaux d'entretien et de rénovation devront être envisagés sur les 3 sites. Enfin, des travaux de mise aux normes sécurité des stations et de construction seront poursuivis.

4.5 Recettes

Réfléchir à un nouveau modèle économique

Comme présenté au chapitre 2.6, il apparaît nécessaire d'adapter le modèle économique de l'AASQA en conservant le principe du tripartisme du financement. Différents périmètres d'actions avec des modalités de financement associées pourront être distingués : par exemple le socle qui inclut les obligations réglementaires des organismes agréés et les actions mutualisées par les partenaires en réponse à des problématiques communes d'une part et le reste de l'activité comprenant des activités ciblées sur projets d'autre part. Ceci constitue un axe de travail prioritaire au démarrage du PRSQA, de manière à en assurer le succès.

Accompagner la réforme territoriale

Il s'agit de tenir compte du nouveau découpage territorial et d'étudier l'opportunité de faire évoluer les contributions des différentes collectivités dans la structuration des programmes du PRSQA et de leur financement. Les lois NOTRe et MAPTAM²⁴ n'ont pas modifié le Code de l'Environnement et les articles relatifs aux missions de l'organisme agréé régional (L.221-3), à la forme juridique associative de l'organisme régional (R.221-9) et à son agrément (R.221-10) précisant la composition des collèges : les régions, les départements, les communes et groupements de communes ont tous vocation à être associés. Un financement apporté par ces acteurs, sur la base de ratios (habitants, prise en compte des enjeux...) pour la partie relative au périmètre socle mutualisé intégrant les obligations réglementaires et par type de collectivité pourra être envisagé. Ce mode de répartition devra maintenir un équilibre de financement entre les différents collèges financeurs.

Diversifier les acteurs et les financements

Sur la période couverte par le PRSQA, une diversification des acteurs économiques participant au système de surveillance pourrait être développée (notamment sur les secteurs agricoles et transports) en élargissant la concertation sur les enjeux liés à l'air sur le territoire régional à l'ensemble des acteurs contribuant aux émissions atmosphériques ;

Cette diversification répondrait à la recommandation de la Cour Des Comptes²⁵ demandant de « *mettre en œuvre un financement du réseau de surveillance de la qualité de l'air conforme au principe < pollueur-payeur > pour tous les secteurs économiques* ».

De plus, Atmo Normandie prévoit de saisir les opportunités de financement issus des appels à projet.

²⁴ Loi MAPTAM : loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles

²⁵ Cour des comptes – Les politiques publiques de lutte contre la pollution de l'air – Enquête demandée par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale ; recommandation n°5.

Enfin, des actions de financement par voie de mécénat peuvent également être envisagées, l'administration fiscale ayant confirmé cette possibilité pour Air Normand en 2013.

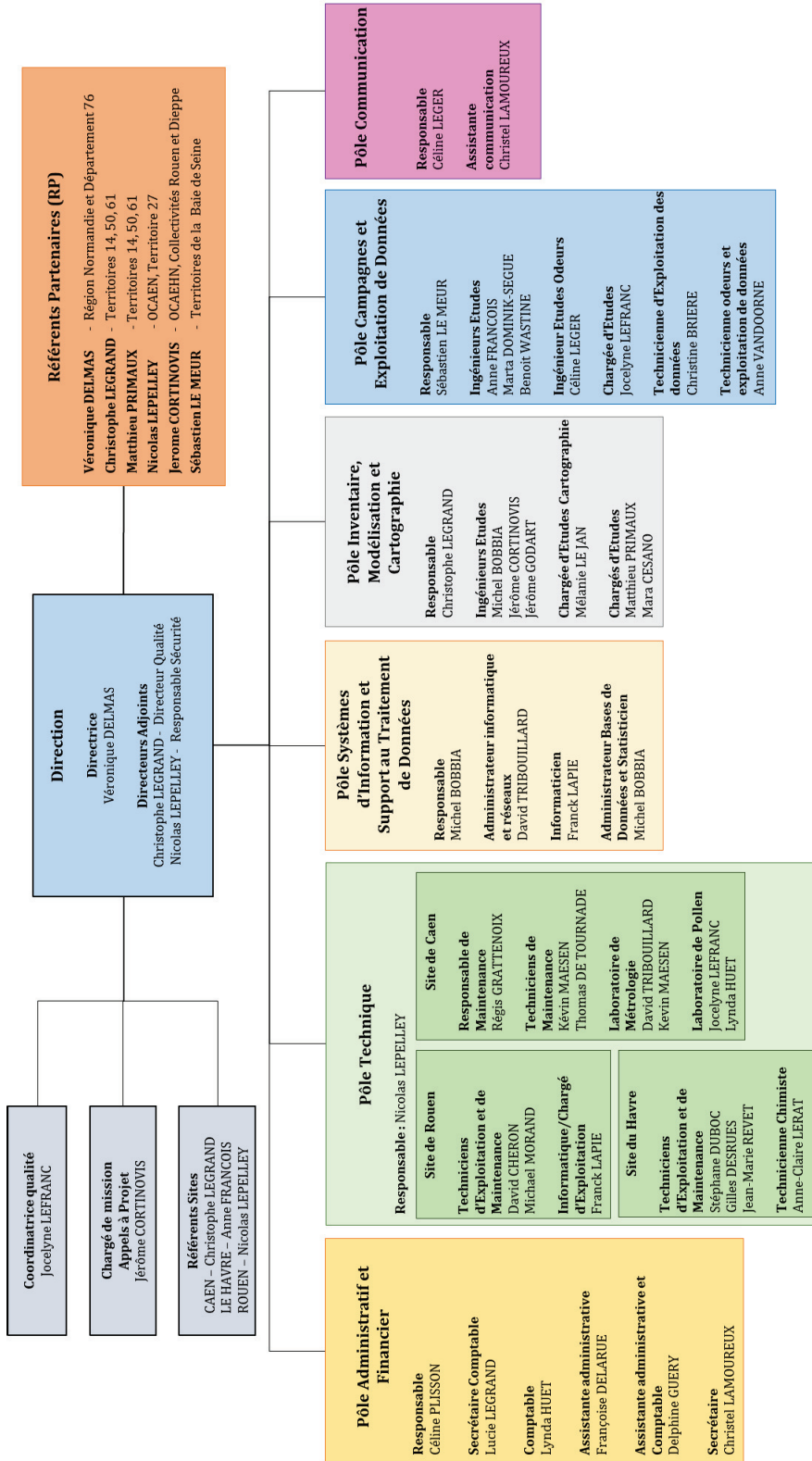
Anticiper les réductions potentielles de ressources liées à la TGAP.

Le financement des AASQA est assuré partiellement par des dons des industriels soumis à la TGAP air. Ces industriels peuvent opérer un don discrétionnaire et libératoire au profit de l'association de surveillance de la qualité de l'air dont ils sont membres suivant les dispositions de l'article 266 decies et suivants du Code des Douanes. Le collège des industriels est devenu en 2016 le premier collège financeur du budget de fonctionnement d'Atmo Normandie.

Il est nécessaire d'envisager les évolutions tendanciennes de cette part de financement liée à la TGAP qui pourrait être amenée à décroître dans les prochaines années dans la mesure où des investissements importants sont engagés par les acteurs industriels pour limiter leurs émissions polluantes dans l'air. Les versements de ces industriels sont également directement liés à leurs activités industrielles et peuvent donc être susceptibles de variations d'une année sur l'autre.

5. Annexes

5.1 Organigramme d'Atmo Normandie



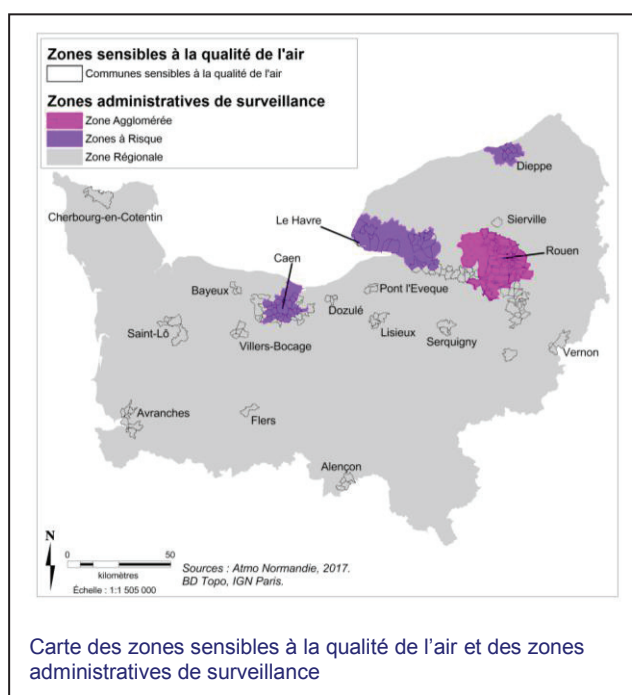
5.2 Bilan de la qualité de l'air en Normandie

La Normandie abrite 3 328 364 habitants (source : « arrêté national du 26 décembre 2016 relatif au découpage des régions en zones administratives de surveillance de la qualité de l'air ambiant »), pour une superficie de 30 119 km². C'est un territoire au climat tempéré à influence océanique, avec des amplitudes thermiques limitées et des précipitations fréquentes. Le climat du territoire normand n'est cependant pas identique en tout point de la région. Entre la Plaine de Caen et les collines du bocage, la pluviométrie peut varier du simple au double (météo France, 2016). Le climat de la partie Sud-Est de la Seine Maritime et de l'Eure est quant à lui plus sec et plus continental, faisant ressembler cette partie de la région aux grandes plaines d'Île de France²⁶. Les paysages de la Normandie alternent entre bocages, plaines et plateaux avec un relief peu accidenté (point culminant à 413 m à Fontenai-les-Louvets, nord d'Alençon). Les masses d'air circulent sans obstacle majeur sur le territoire normand.

La Normandie est un territoire à dominante rurale structuré autour de grands pôles urbains et industriels, notamment Rouen, Le Havre et Caen. La région est partagée entre le rural et l'urbain avec la moitié de la population qui habite dans des communes de faible densité (Insee, 2015). Le phénomène de périurbanisation touche largement et de manière intense le territoire normand avec pour conséquence l'augmentation des distances domicile-travail. La vallée de la Seine est un des éléments structurant du territoire normand avec une forte densité d'activités économiques et industrielles. La Normandie se caractérise par une part plus élevée que la moyenne française dans les emplois de l'agriculture, de l'industrie et de la construction.

Les enjeux et problématiques de la qualité de l'air varient selon les territoires en Normandie. Certaines communes ont été classées comme sensible à la qualité de l'air²⁷ (carte ci-dessus). Pour autant, c'est bien l'ensemble du territoire normand qui peut être touché par une dégradation de la qualité de l'air. Plusieurs exemples non exhaustifs sont présentés ci-dessous :

- Un village traversé par un axe de circulation dont le trafic est fort peut avoir une qualité de l'air dégradée par le dioxyde d'azote ou les particules, avec des impacts sanitaires accentués en bordure de l'axe.
- Les épisodes de pollution qui ont lieu lors des périodes d'épandages touchent l'ensemble du territoire, urbain et rural. En période hivernale, Le transport et le chauffage résidentiel associés à des températures basses et des conditions météorologiques contribuent plus fortement aux épisodes de pollution mais de manière plus localisée.



²⁶ <http://www.meteofrance.com/climat/france/haute-normandie/regi23/normales>

²⁷ Les zones sensibles à la qualité de l'air correspondent aux portions de territoires susceptibles de présenter des sensibilités particulières à la pollution de l'air du fait de leur situation au regard des niveaux de pollution, de la présence d'activités ou de sources polluantes significatives, ou de populations plus particulièrement fragiles

- Les problématiques liées aux concentrations d’ozone concernent principalement les zones les plus éloignées des villes en raison de plusieurs réactions chimiques qui favorisent l’accumulation de l’ozone à la campagne, avec des impacts forts sur la forêt et l’agriculture.
- Les secteurs les plus urbanisés et les plus industrialisés sont évidemment concernés par la pollution de l’air en raison des nombreuses et importantes sources d’émissions de polluants qui caractérisent ces espaces.

La surveillance de la qualité de l’air est organisée par Zones Administratives de Surveillance pour répondre aux directives européennes et confronter les valeurs des concentrations de polluants atmosphériques par zone. Un bilan des concentrations de polluants est réalisé pour chacune de ces zones de surveillance afin de répondre aux exigences réglementaires des directives européennes. Le tableau ci-dessus présente les résultats de ce bilan sur la période 2011-2015²⁸.

La réglementation impose des modalités de surveillance spécifiques pour chacune de ces zones en fonction des niveaux de concentrations constatés. **Les polluants réglementés les plus préoccupants en Normandie, au regard des connaissances actuelles, sont le dioxyde d’azote, les particules et l’ozone.**

²⁸le détail de ces bilans est disponible dans les bilans annuels d’Air Normand et d’Air C.O.M. téléchargeables sur le site internet www.atmonormandie.fr/Publications/Publications-telechargeables/Programmes-de-surveillance-Bilans

	Bilan des dépassements de seuils réglementaires sur la période 2011-2015				
	ZAG Rouen	ZAR1 Le Havre	ZAR2 Caen	ZAR3 Dieppe	Zone Régionale
O₃ santé	X > OLT	X > OLT	X > OLT	X > OLT	X > OLT
NO₂ (VL annuelle)	X > VL	X > SES	X > SES	X > SES	X < SEI
NO₂ (VL horaire)	SEI < X < SES	X > SES	SEI < X < SES	SEI < X < SES	X < SEI
SO₂ (VL 24 heures)	X < SEI	X > SES	X < SEI	X < SEI	X < SEI
SO₂ (VL horaire)	X < VL	X < VL	X < VL	X < VL	X < VL
PM₁₀ (VL annuelle)	SEI < X < SES	SEI < X < SES	SEI < X < SES	SEI < X < SES	SEI < X < SES
PM₁₀ (VL 24 heures)	X > SES	X > SES	X > SES	X > SES	X > SES
PM_{2,5}	X > SES	SEI < X < SES	X < SEI	SEI < X < SES	SEI < X < SES
CO	X < SEI	X < SEI	X < SEI	X < SEI	X < SEI
Benzène	X < SEI	SEI < X < SES	X < SEI	X < SEI	X < SEI
Plomb	X < SEI	X < SEI	X < SEI	X < SEI	X < SEI
Arsenic	X < SEI	X < SEI	X < SEI	X < SEI	X < SEI
Cadmium	X < SEI	X < SEI	X < SEI	X < SEI	X < SEI
Nickel	X < SEI	X < SEI	X < SEI	X < SEI	X < SEI
B(a)P	X < SEI	X < SEI	X < SEI	X < SEI	X < SEI
O₃ végétation	X > OLT	X > OLT	X > OLT	X > OLT	X > OLT
NO_x végétation					X < SEI
SO₂ végétation (NC annuel)					X < NC
SO₂ végétation (NC hivernal)					X < SEI

X > VL	Concentrations supérieures à la valeur limite
X > OLT	Concentrations supérieures à l'objectif long terme
X > SES	Concentrations supérieures au seuil d'évaluation supérieur
SEI < X < SES	Concentrations entre le seuil d'évaluation inférieur et le seuil d'évaluation supérieur
X < VL	Concentrations inférieures à la valeur limite
X < SEI	Concentrations inférieures au seuil d'évaluation inférieur
X < NC	non calculé

Bilan pour les polluants réglementés en Normandie, pour la période 2011 à 2015



RETROUVEZ TOUTES
NOS **PUBLICATIONS** SUR :
www.atmonormandie.fr

Atmo Normandie

3 Place de la Pomme d'Or, 76000 ROUEN
Tél. : +33 2.35.07.94.30
Fax : +33 2.35.07.94.40
contact@atmonormandie.fr

